DÉLIBÉRATIONS

N° 2016/083/1.5 **Feuillet n° 094**

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil seize, le 19 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 12 décembre 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**47**
Votants :	**51**
Pour :	**51**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY ; Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Jean-Claude SERRE représente Jean-Marie SALVETAT, Michel JOFFRE représente Patricia FLAGEAT ; Francis VIGIER représente Annie DELAGE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS
Titulaires : Gérard DEBET, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Charles SOL, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Laurent MONTEIL, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,
Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu le code de l'énergie,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Considérant que la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,
Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,
Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,
Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition Monsieur le Président et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- **De confirmer l'adhésion** de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention** constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **d'autoriser Monsieur le Président à faire acte de candidature** aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois…) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- **d'autoriser** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D**'approuver** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- **de s'engager** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort est partie prenante
- **de s'engager à** régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 21/12/2016

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-200041150-20161219-DE2016083-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2016

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10